



FICHE N°1 LE RÔLE DE L'ANALYSTE POLITIQUE

Tout citoyen a le droit de participer au gouvernement et de prendre part à la conduite des affaires publiques par des élections qui reflètent la libre expression de la volonté des électeurs. La légitimité démocratique découle des pouvoirs qui sont dévolus à des autorités élues par les électeurs. Le gouvernement rend compte de son exercice par la tenue d'élections impartiales et régulières. Dans ce contexte, **l'analyse du contexte politique des élections constitue un élément d'évaluation clef d'une mission d'observation électorale.**

OBJECTIF

Observer si toutes les garanties existent pour une compétition électorale ouverte, libre et équitable.

MOYENS

Pour remplir cet objectif, l'analyste politique remplit 3 fonctions principales :

- ▶ Il/elle est chargé d'évaluer les développements politiques et les activités de campagne relatives au processus électoral, y compris les questions de financement de la campagne.
- ▶ Il/elle suit tout incident ou rapport relatif à des violences électorales.
- ▶ Il/elle est le point focal pour les relations avec les partis politiques, les candidats et leurs équipes ainsi que la société civile en général.

A. RAPPEL : IMPARTIALITÉ ET ÉTHIQUE DE L'ANALYSTE

Il est essentiel que tout observateur, dont les analystes de l'équipe centrale, s'acquitte de ses tâches en toute impartialité. Il/elle ne devra à aucun moment prendre partie ou exprimer sa préférence en ce qui concerne les autorités, les partis et/ou les candidats, ni en ce qui concerne les enjeux électoraux. De cette impartialité dépend la crédibilité de l'ensemble des rapports et conclusions de la Mission d'observation électorale (MOE). Pour ce faire, **observateurs et analystes sont tenus au respect de la législation congolaise et du code de bonne conduite de l'observation électorale en République Démocratique du Congo (RDC).**



Synergie des missions d'observation citoyenne des élections
Mission d'observation électorale, République Démocratique du Congo

Déontologie et code de bonne conduite de l'analyste politique

- ✗ Accomplir ses tâches en toute impartialité.
- ✗ Accomplir ses tâches avec discrétion, sans perturber ni entraver le processus électoral.
- ✗ Fonder toutes conclusions sur des constatations bien documentées, factuelles et vérifiables.
- ✗ Porter en tout moment la pièce d'identité obligatoire émise par l'administration électorale.
- ✗ Ne pas afficher ou arborer les symboles, couleurs ou drapeau d'aucun parti ou candidat.
- ✗ S'abstenir de communiquer aux médias des commentaires personnels ou prématurés.
- ✗ Respecter à tout moment l'autorité du chef de la MOE.



B. TERMES DE RÉFÉRENCE

UNE MISSION PRÉCISE

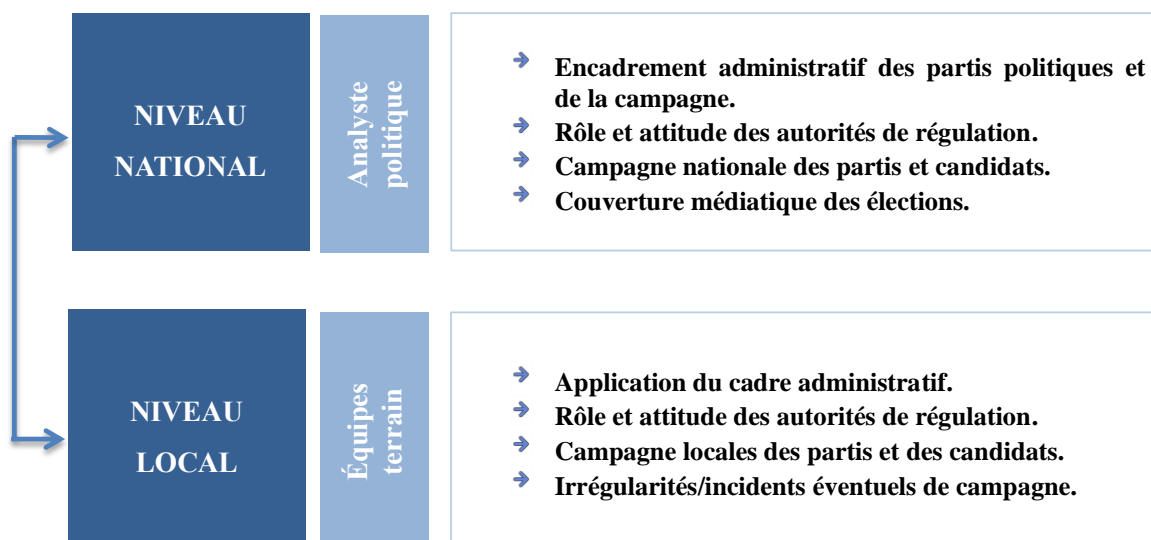
L'analyste politique, en charge également des questions liées au genre et aux droits humains, est responsable de l'évaluation politique approfondie du processus électoral et de fournir des informations relatives au contexte historique, sociologique et politique du pays ainsi que sur les évolutions en cours. Son travail combine à la fois analyse et observation active sur le terrain, en s'appuyant notamment sur les informations recueillies lors : i) de l'étude du cadre juridique des élections et de ses applications ; ii) des entretiens avec un large éventail d'acteurs du processus électoral ; iii) de la collecte des données fournies par les observateurs sur le terrain ; iv) de l'observation directe d'événements politiques, dont la campagne électorale.

1. Une évaluation exhaustive de l'environnement politique couvrant l'ensemble du processus

Lors de sa mission, l'analyste politique couvre l'ensemble du processus, de la pré-campagne électorale jusqu'à l'acceptation des résultats définitifs. Aussi, 4 principaux domaines d'études doivent être couverts par l'analyste :

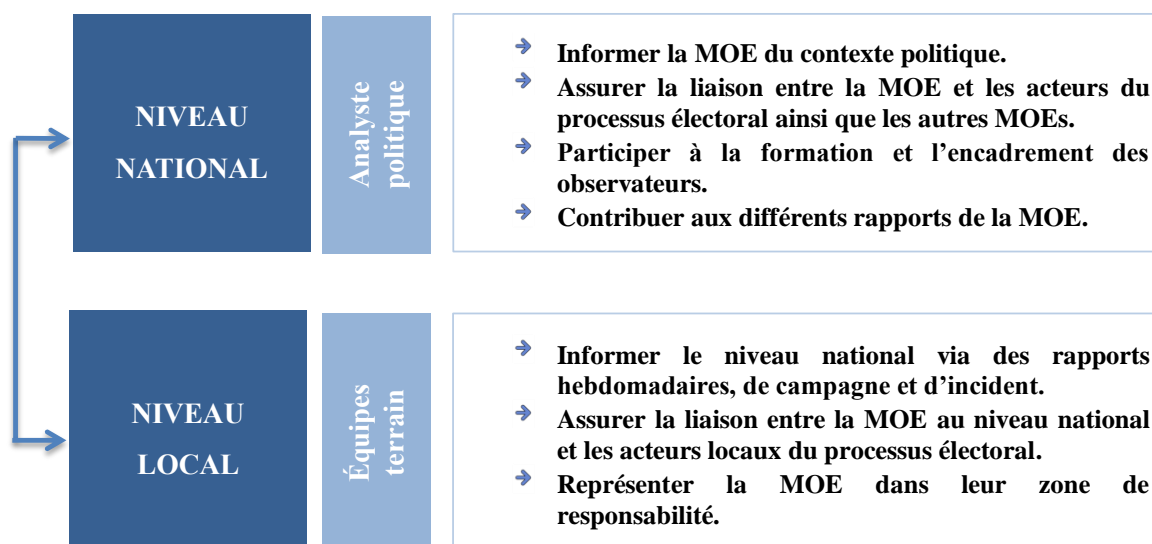
- ▶ **Le contexte politique** : Effectuer une analyse politique approfondie du processus électoral et acquérir une large connaissance du contexte politique et historique dans lequel les élections se déroulent en RDC.
- ▶ **Le cadre juridique** : Maîtriser le cadre juridique des élections et le système électoral congolais afin d'éclairer les dynamiques politiques en cours. L'analyste est en charge notamment de l'étude de la réglementation de la campagne électorale, de la réglementation sur les partis politiques et autres associations, des droits spécifiques liés à la participation des femmes et des minorités à la vie politique congolaise, des droits humains, etc.
- ▶ **Les activités liées à la campagne électorale** : Observer les activités de campagne et rechercher les sources de financement de ladite campagne. L'analyste doit également suivre le rôle des autorités de régulation de la campagne et des forces de sécurité, les éventuelles irrégularités et violences ou intimidations, etc.
- ▶ **Les résultats des élections** : Analyser les résultats provisoires, annoncés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) puis définitifs, prononcés par la Cour constitutionnelle. Cette analyse doit s'accompagner d'un suivi du degré d'acceptation des résultats par les acteurs du processus électoral.

2. Un rôle clair au sein de la MOE





3. Des responsabilités bien établies au sein de la MOE



C. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Afin de remplir sa mission – observer si toutes les garanties existent pour une compétition ouverte, libre et équitable – l'analyste politique doit suivre une méthodologie de travail rigoureuse, exhaustive et sur le long-terme selon 2 axes :

- ▶ Une analyse théorique de l'ensemble de la documentation relative aux élections en RDC : documents liés au contexte politique congolais et aux élections antérieures, textes portant sur le cadre juridique des élections, revue de presse, etc.
- ▶ Une observation active des événements politiques, depuis la pré-campagne électorale jusqu'à la phase post-scrutin, en passant par les opérations de vote. Les principaux éléments d'analyse seront alors obtenus grâce à des entretiens réguliers avec les acteurs du processus électoral ainsi que par le traitement des données et des informations recueillies par les observateurs déployés dans les provinces.

1. La base d'une analyse politique précise réside dans une relation fluide avec les interlocuteurs au niveau national

L'analyste politique est ainsi tenu :

- i) **de rencontrer un large éventail d'interlocuteurs** incluant les candidats, les partis politiques, les autorités publiques, les représentants de toutes les institutions impliquées dans l'organisation du processus électoral, les analystes politiques nationaux et internationaux, les représentants des forces de sécurité, les médias/journalistes, les groupes d'observateurs nationaux/internationaux, les représentants des organisations non-gouvernementales locales et internationales.

Notons qu'assurer une communication régulière avec ses interlocuteurs permet, en plus de recueillir les informations liées au processus électoral, d'anticiper d'éventuelles déclarations politiques ou le déclenchement d'épisodes de tensions ou de violence.

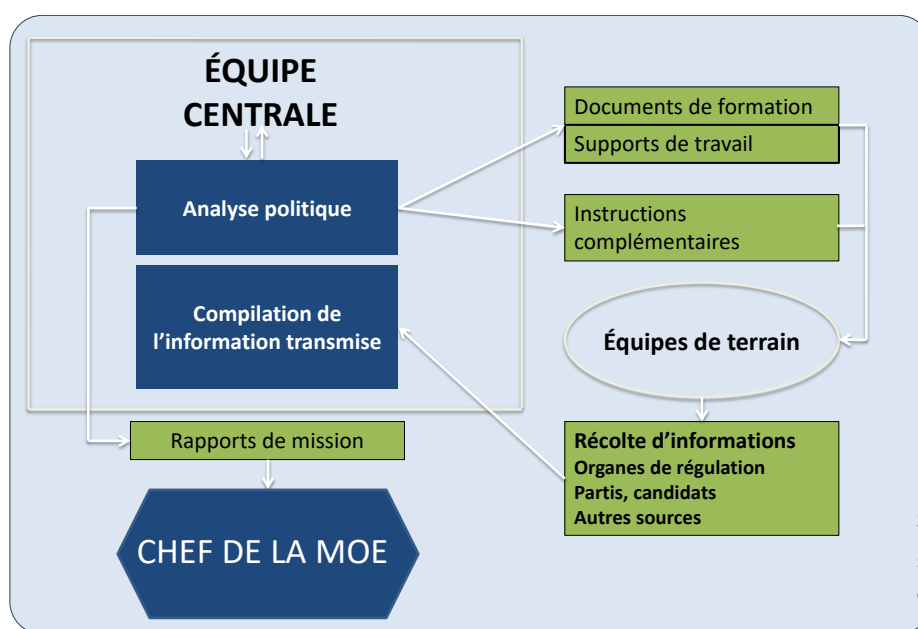
- ii) **d'observer les événements et la communication politique liés aux élections** à l'image de la campagne électorale (meetings politiques, campagnes de porte-à-porte, groupes de discussion, etc.), des moyens et supports de communications politiques (affiches, tracts, réseaux sociaux, sites Internet, etc.), des déclarations publiques des partis politiques ou des candidats.

Notons que l'observation de la campagne sera essentielle pour déterminer les stratégies des différents candidats et partis politiques pour mobiliser leur électorat ainsi que les éventuelles irrégularités.



2. L'interaction avec les autres membres de l'équipe- centrale et les équipes de terrain est essentielle pour une analyse complète et impartiale

L'analyste politique fait partie d'une équipe centrale composée d'experts, dans différents domaines, de façon à offrir une analyse globale du processus électoral. **Tout au long de son travail d'observation, l'analyste politique collabore étroitement avec ses collègues afin d'approfondir les aspects suivants :** **i) avec l'analyste juridique**, il/elle participe à l'analyse du cadre légal des élections ; **ii) avec l'analyste électoral**, il/elle analyse les différentes statistiques électorales (démographie/registre des électeurs, résultats, etc.) afin d'en vérifier la cohérence ; **iii) avec l'analyste média**, il/elle participe au suivi de la campagne électorale dans les médias afin de vérifier l'équité de la couverture médiatique, la liberté d'expression et la présence ou non de discours haineux. Enfin, **l'analyste échange régulièrement avec les équipes d'observateurs sur le terrain à la fois pour collecter l'information du terrain mais également pour renseigner/encadrer le travail des dites équipes.**



D. PRODUCTION DES RAPPORTS D'ANALYSE

La production de rapports est un élément essentiel du travail de la MOE. Elle est l'outil de travail indispensable pour la compilation et l'analyse des informations électorales. Ces rapports sont élaborés par l'ensemble des analystes de l'équipe centrale et ils serviront de base à la production de la déclaration préliminaire de la MOE puis le rapport final, contenant notamment ses recommandations pour les prochains scrutins. Aussi, **ces rapports doivent satisfaire aux normes les plus exigeantes et ne contenir que des informations provenant de sources crédibles et vérifiables.** Les types de rapports, produits au niveau national et auxquels l'analyste politique contribue, sont au nombre de 4 :

- i) **Le rapport intérimaire** (synthèse de l'observation sur deux à quatre semaines).
- ii) **La note flash** (format court pour rapporter un événement important et ponctuel).
- iii) **La déclaration préliminaire** (présentée dans les 48 heures suivant le scrutin).
- iv) **Le rapport final et les recommandations** (présentée à la clôture de la MOE).

Notons qu'en vue de contribuer à ces rapports, **l'analyste politique s'appuie sur les informations recueillies et transmises par les équipes d'observateurs sur le terrain, au travers notamment de leurs différents rapports hebdomadaires, de campagne, d'incident ou bien finaux.**

Se reporter à la fiche n°5 sur les différents types de rapports de l'analyste politique.